



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT

AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN DES STAATSRATES

Séance du - 4 OCT. 2000
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT

Vu la requête du 21 juin 2000 de la municipalité d'Hérémence, sollicitant l'homologation de la modification partielle du plan d'affectation des zones (Secteur de "Sauterôt");

Vu les articles 75 et 78 de la constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal (LRC);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 et de l'ordonnance du 2 octobre 1989 sur l'aménagement du territoire (LAT et OAT) et celles de la loi cantonale d'application du 23 janvier 1987 (LcAT);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 5 du 4 février 2000;

Vu l'absence d'opposition formulée à la suite de cette publication;

Vu la décision de l'assemblée primaire d'Hérémence du 9 juin 2000 approuvant la modification partielle du plan d'affectation des zones (Secteur de "Sauterôt"), décision publiée dans le Bulletin officiel No 34 du 25 août 2000;

Vu l'absence de recours déposé contre les décisions du conseil municipal et de l'assemblée primaire d'Hérémence;

Vu les préavis du Service de l'aménagement du territoire (SAT) des 4 juillet et 4 août 2000;

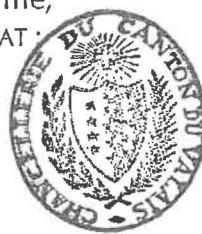
Sur la proposition du Département de la sécurité et des institutions,

d é c i d e :

d'homologuer la modification partielle du plan d'affectation des zones (Secteur de "Sauterôt"), approuvée par l'assemblée primaire d'Hérémence le 9 juin 2000.

émolument : 150 francs

Pour copie conforme,
LE CHANCELLIER D'ETAT :



- 6 extr. DSI *A notifier par le Département*
- 1 extr. IF